

Règlement de la SCS relatif au Junior Handling

SKG

SCS



Société Cynologique Suisse (SCS)

Sommaire

1. Généralités	4
1.1. But	4
1.2 Admission	4
1.3 Groupes d'âge	4
1.4 Taxe d'inscription	4
1.5 Inscriptions	4
1.6 Points	5
1.7 Evaluations/Classements	5
1.8 Cat. I Junior Handling - Champion suisse de la relève	5
1.9 Cat. II Junior Handling – Champion suisse	6
1.10 Participation au Crufts Dog Show	6
1.11 Personnel du ring	6
1.12 Chiens	6
1.13 Exclusion	6
1.14 Assurance	7
2. Critères d'évaluation	7
2.1 Les critères d'évaluation sont :	7
2.2 Présentation correcte de la mâchoire	7
2.3 Présentation du chien	7
2.4 Extérieur	7
2.5 Vêtements et chaussures adaptés	7
2.6 Déroulement des figures	8
2.7 Généralités	8
3. Déroulement de la compétition	9
3.1 Déroulement	9
3.2 Evaluation individuelle	9
3.3 Généralités	9
4. Figures	10
4.1 Cercle (juge au centre)	10
4.2 Cercle (juge à l'extérieur du ring)	11
4.3 Aller et retour (ligne droite)	12

4.4 Aller et retour à deux (double ligne)	13
4.5 Le triangle	13
4.6 Le L	14
4.7 Le T	15
5. Organes	16
5.1 Organes	16
5.2 Juges	16
6. Décisions des juges et voies de droit	16
6.1 Principe de base	16
6.2 Exceptions	16
6.3 Procédure, légitimation de la réclamation	16
6.4 Délai pour les réclamations	16
6.5 Forme de la réclamation	17
6.6 Taxe pour la réclamation	17
6.7 Déterminer la situation de fait	17
6.8 Décision	17
6.9 Recours	17
7. Sanctions	18
7.1 Compétences	18
7.2 Droit d'être entendu	18
7.3 Principes	18
7.4 Types de sanctions	18
7.5 Recours	19
8. Dispositions finales	20
8.1 Entrée en vigueur	20
8.2 Autres dispositions finales	20

1. Généralités

1.1 But

La compétition de Junior Handling est une préparation pour les jeunes amis des chiens à la présentation ultérieure des chiens de race lors des expositions d'élevage. Elle offre la possibilité aux jeunes intéressés d'apprendre et d'entraîner le comportement à adopter avec des chiens de différentes races lors de compétitions sportives et amicales. La présentation des chiens exige et stimule la compréhension, l'empathie et le sens des responsabilités. Conjointement, cette compétition peut contribuer à développer le fairplay, la discipline et les égards que les jeunes doivent respecter entre eux ; ils apprennent à savoir perdre et à reconnaître sportivement les performances des autres.

1.2 Admission

Sont admis les jeunes de 7 ans révolus à 17 ans révolus. La présentation d'un accord de l'autorité parentale ou du tuteur légal est requise.

1.3 Groupes d'âge

Cat. I : 7 à 12 ans

(Champion suisse de la relève de Junior Handling)

Cat. II : 13 à 17 ans

(Champion suisse de Junior Handling)

C'est l'année de naissance qui est déterminante

1.4 Taxe d'inscription

La taxe d'inscription est fixée par les organisateurs

1.5 Inscriptions

L'inscription doit contenir les données suivantes :

- Nom, prénom, adresse et date de naissance du participant
- Nom et adresse de l'autorité parentale ou du tuteur légal
- Race et nom du chien

Les inscriptions ultérieures sont possibles pour autant que le délai fixé par l'organisateur l'autorise. Il est possible de procéder à un échange de chien jusqu'au début de la présentation au juge si l'organisateur et le juge l'approuvent.

1.6 Points

Tous les participants reçoivent 2 points. Les points supplémentaires suivants peuvent être acquis au sein des groupes d'âge

1 ^{er} Rang :	10 points
2 ^e Rang :	8 points
3 ^e Rang :	6 points
4 ^e Rang :	4 points
5 ^e Rang :	2 points

Les deux vainqueurs de chaque catégorie s'opposent l'un à l'autre. Le gagnant est déclaré vainqueur du jour et reçoit 5 points supplémentaires.

1.7 Evaluations/Classements

Les cinq meilleurs sont classés. Un rang ne peut pas être attribué à 2 participants. Les résultats peuvent être inscrits dans le livret de travail que le participant doit prendre avec lui lors de chaque manifestation.

1.8 Cat. I Champion suisse de la relève de Junior Handling

Au moins six compétitions sont organisées chaque année lors d'expositions internationales et nationales. Elles sont inscrites dans les organes de publication officiels de la SCS. Le Champion suisse de la relève de Junior Handling de l'année est le participant qui a obtenu le plus grand nombre de points. En cas d'égalité de points, il faut procéder à un barrage parmi les participants. Celui-ci a lieu lors de la dernière compétition officielle de l'année. Le juge est déterminé sur place et doit être neutre. Pour être neutre, le juge ne doit pas avoir évalué de Junior Handling en Suisse au cours de l'année. Pour devenir Champion suisse de la relève, le participant doit être membre de la SCS et être domicilié en Suisse. Il doit présenter la carte annuelle valable avec le timbre lors de la manifestation.

1.9 Cat. II Champion suisse de Junior Handling

Au moins six compétitions sont organisées chaque année lors d'expositions internationales et nationales. Elles sont inscrites par les organes officiels de la SCS. Le Champion suisse de Junior Handling de l'année est le participant qui a obtenu le plus grand nombre de points. En cas d'égalité de points, il faut procéder à un barrage parmi les participants. Celui-ci a lieu lors de la dernière compétition officielle de l'année. Le juge est déterminé sur place et doit être neutre. Pour être neutre, le juge ne doit pas avoir évalué de Junior Handling en Suisse au cours de l'année. Pour devenir Champion suisse, le participant doit être membre de la SCS et être domicilié en Suisse. Il doit présenter la carte annuelle valable avec le timbre lors de la manifestation.

1.10 Participation au Crufts Dog Show

Le détenteur du plus grand nombre de points des catégories I et II est autorisé à représenter la Suisse lors de la finale internationale du Crufts Dog Show en Grande-Bretagne. En cas d'empêchement, c'est le détenteur du deuxième plus grand nombre de points qui représente la Suisse. Pour pouvoir représenter la Suisse, l'enfant doit avoir au moins 10 ans.

1.11 Personnel du ring

Chaque juge a un secrétaire de ring à sa disposition. Celui-ci doit s'investir dans l'intérêt d'une collaboration impeccable avec le juge et faire en sorte que le déroulement s'effectue en respectant les directives du Junior Handling. Il récolte les inscriptions et les contrôle. Il note les points et établit une pièce justificative si souhaité.

1.12 Chiens

Sont autorisés les chiens avec ou sans pedigree reconnu par la FCI. Ils doivent avoir au moins 9 mois.

1.13 Exclusion

Les chiens agressifs ou méchants, ainsi que les chiens qui ne sont pas sous le contrôle de leur conducteur sont exclus de la compétition. Le chien ne doit pas être coupé. Les chiennes en chaleur ou portantes ne sont pas admises. La décision définitive est prise par le juge et/ou le responsable de la manifestation et n'a pas besoin d'être motivée.

1.14 Assurance

Chaque participant doit avoir une assurance accident et une assurance responsabilité civile.

2. Critères d'évaluation

2.1. Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Harmonie et collaboration entre le conducteur et le chien (félicitations, concentration, traitement)
- Une alliance mentale totale entre le chien et le Handler
- La présentation et la direction parfaites du chien
- La présentation du chien dans le groupe

2.2 Présentation correcte de la mâchoire

Il faut présenter la mâchoire de telle sorte que le juge puisse voir le plus de dents possibles. Le Junior Handler doit prendre garde à ne pas se trouver entre le chien et le juge, afin que le juge ait une vue optimale sur l'ensemble de la mâchoire.

2.3 Présentation du chien

Entre les figures, le chien doit être présenté correctement devant le juge. La vue du juge ne doit en aucun cas être gênée par la main du Handler, ni par la laisse. Le Handler peut présenter le chien en étant debout ou accroupi.

2.4 Extérieur

Le jugement porte sur le bon état des soins et sur la condition physique du chien. Les chiens avec un standard FCI doivent correspondre au type de la race. Les dents et les oreilles du chien doivent être soignées. La préparation du chien est soumise aux dispositions du règlement de la SCS pour les expositions canines (RE) et aux directives d'application de ce règlement.

2.5 Vêtements et chaussures adaptés

Pour donner une image harmonieuse entre le Handler et le chien, il est préférable de porter des vêtements et des chaussures adaptés. Lors du choix des vêtements prendre garde à ce qu'ils soient assortis au chien. Les chaussures à haut talon ne sont pas conseillées lorsque l'allure du chien est évaluée.

2.6 Déroulement des figures

Les figures doivent être travaillées correctement. Le changement de direction peut être indiqué au chien par un signe de la main. Les mouvements mesurés du chien sont soumis à l'évaluation du juge. Le Handler ne doit jamais se trouver entre le chien et le juge. Les déplacements doivent être fluides, les angles sont propres et le changement de main précis.

2.7 Généralités

Il n'est pas permis de saisir le chien sur le dos.

Le collier et la laisse doivent être adaptés au chien.

La laisse ne doit pas être posée sur le dos du chien.

Les moyens auxiliaires qui servent à raccourcir la laisse sont autorisés.

3. Déroulement du concours

3.1 Déroulement

Le déroulement du jugement doit être standardisé.

Le juge accueille les Junior Handler dans le ring. Ceux-ci doivent adapter leur vitesse à celle du chien.

Les chiens sont présentés au stand en groupes.

Les Handler sont priés de se déplacer en cercle.

3.2 Evaluation individuelle

Les figures exigées par le juge sont exécutées. Montrer les dents.

Présentation du chien

3.3 Généralités

Le juge n'autorise le changement de chien entre les Handler que lors de la finale, car certains chiens sont plus faciles à diriger que d'autres. Le juge doit encore juger cet aspect supplémentaire.

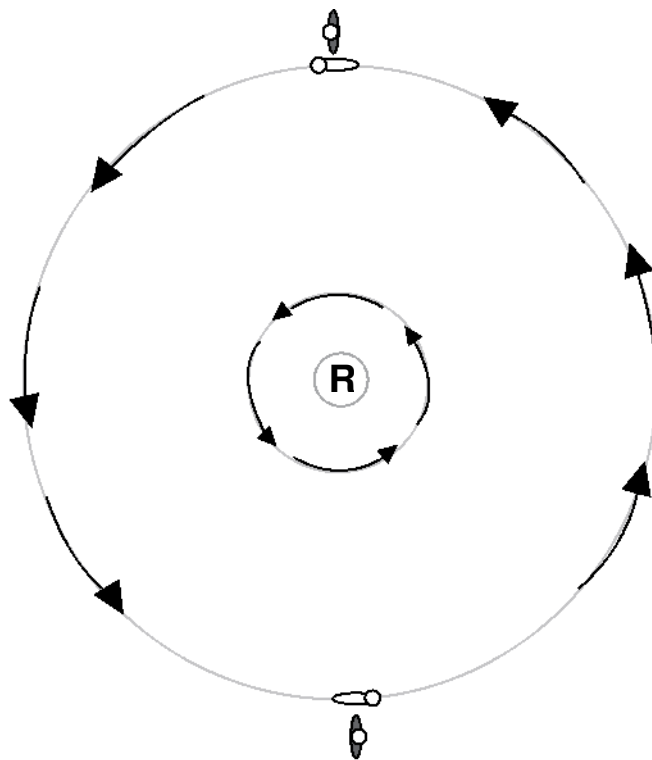
À partir de 20 participants inscrits, il convient de répartir les Handler en groupes de 4 – 6.

Chaque participant est responsable d'attendre à proximité du ring jusqu'à ce qu'il soit sur les rangs. En cas de retard, seul le juge peut décider si le participant est encore autorisé à entrer.

4. Figures

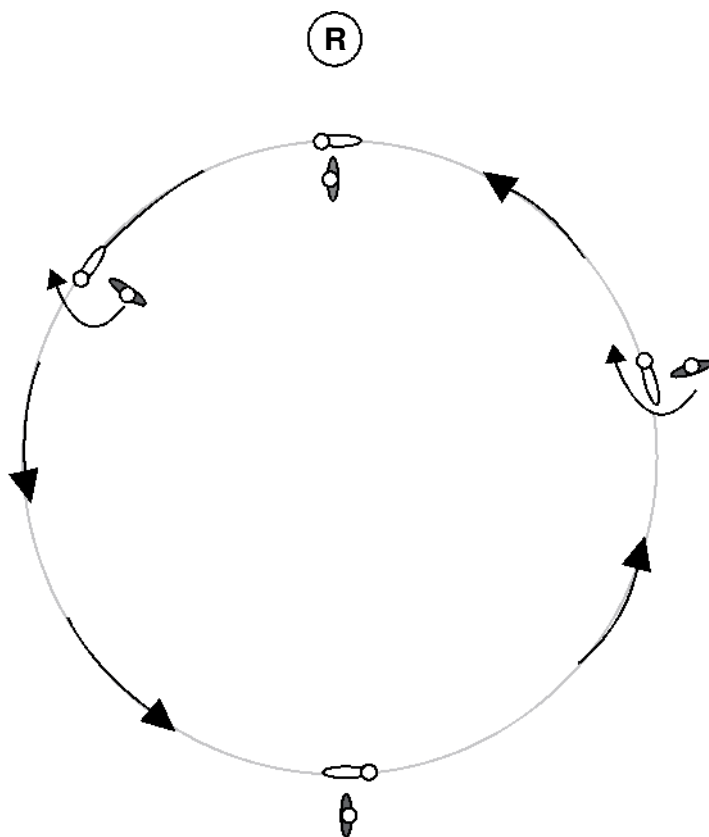
4.1 Cercle (le juge est au centre)

Le cercle est parcouru en groupes. Il faut respecter une distance d'au moins 3 mètres. Le chien est tenu sur le côté interne du cercle.



4.2 Cercle (le juge est à l'extérieur du ring)

Durant le parcours en cercle, le juge peut se rendre au bord du ring. Par intervalles, les chiens doivent être tenus sur le côté droit du Handler.

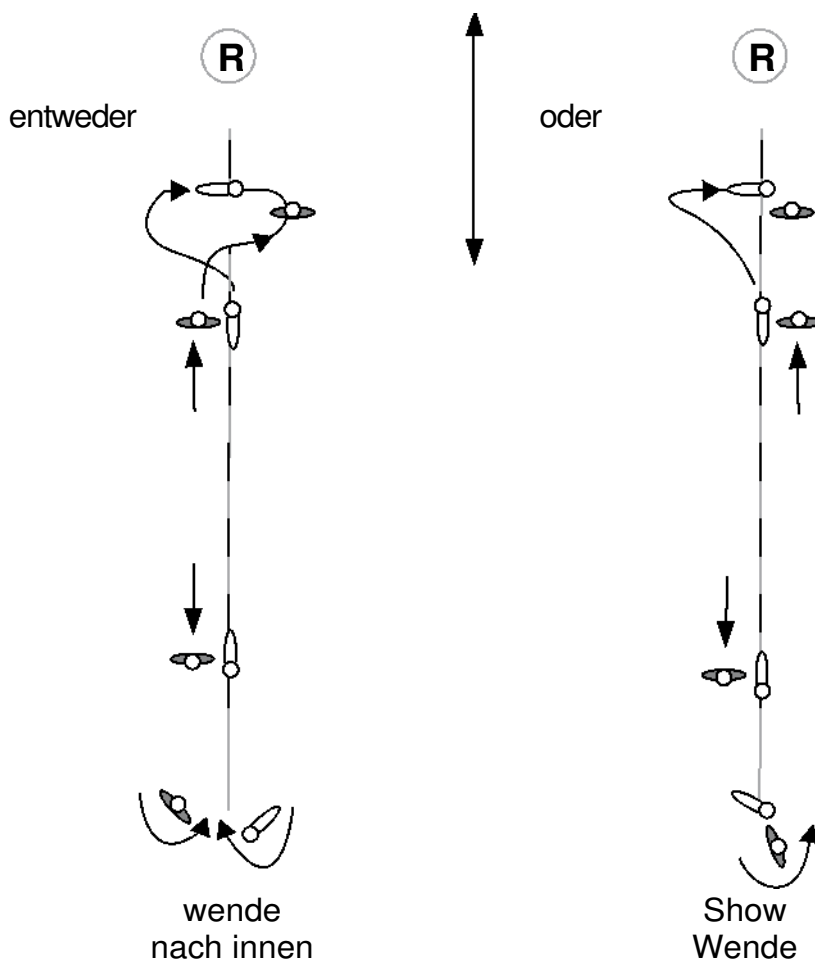


4.3 Aller et retour (ligne droite)

La ligne peut être parcourue de deux façons différentes. Les deux façons sont évaluées de la même manière.

Pour la première variante, le chien est tenu à gauche. Il n'y a qu'un changement de main.

Pour la deuxième variante, il n'y a pas de changement de main.



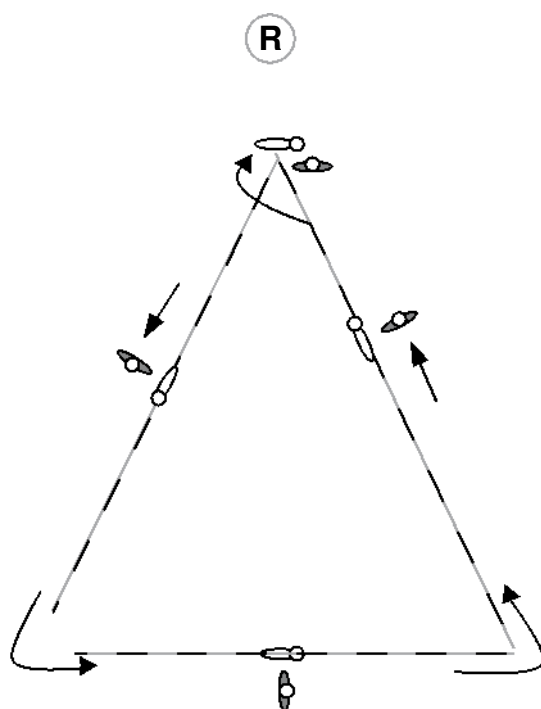
4.4 Aller et retour à deux (ligne double)

L'aller et le retour s'effectuent conjointement par deux Junior Handler. Il faut prendre garde à ce que les chiens se trouvent au centre. Il faut effectuer un changement de main. En retournant vers le juge, les chiens doivent être présentés avec la tête au centre de telle façon qu'ils puissent se voir. Pour cela, il faut respecter une distance d'au moins un mètre.

4.5 Le triangle

Le triangle peut débuter à partir de trois endroits différents. Suivant les désirs du juge, il existe deux variantes :

- Le chien est conduit avec la main gauche durant toute la figure
- Le chien est conduit avec la main gauche et avant la troisième ligne droite, la laisse passe dans la main droite en effectuant un changement de main.

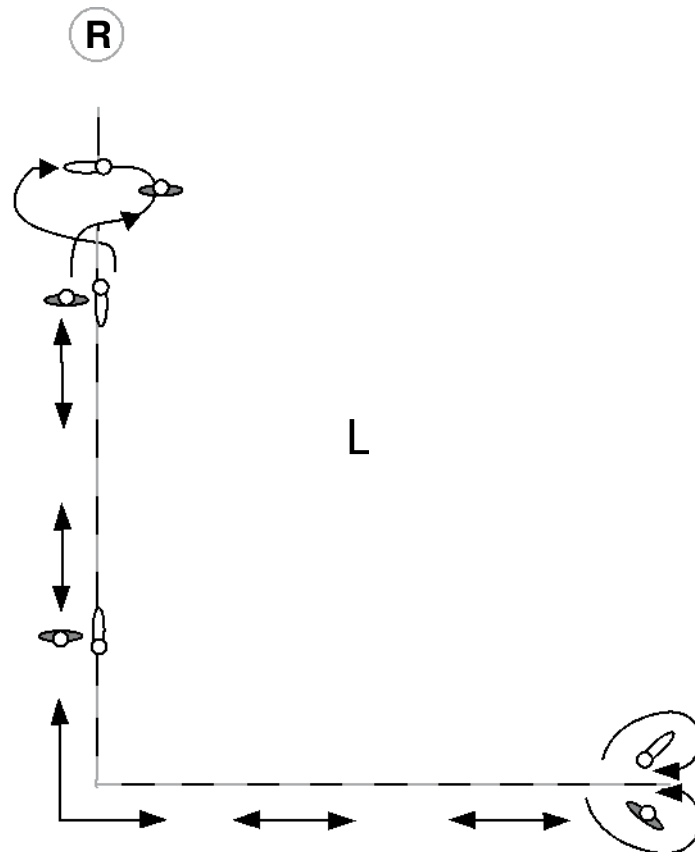


4.6 Le L

Cette figure peut être effectuée selon deux variantes : le L vers la gauche et le L vers la droite. Les deux figures peuvent être exigées par le juge.

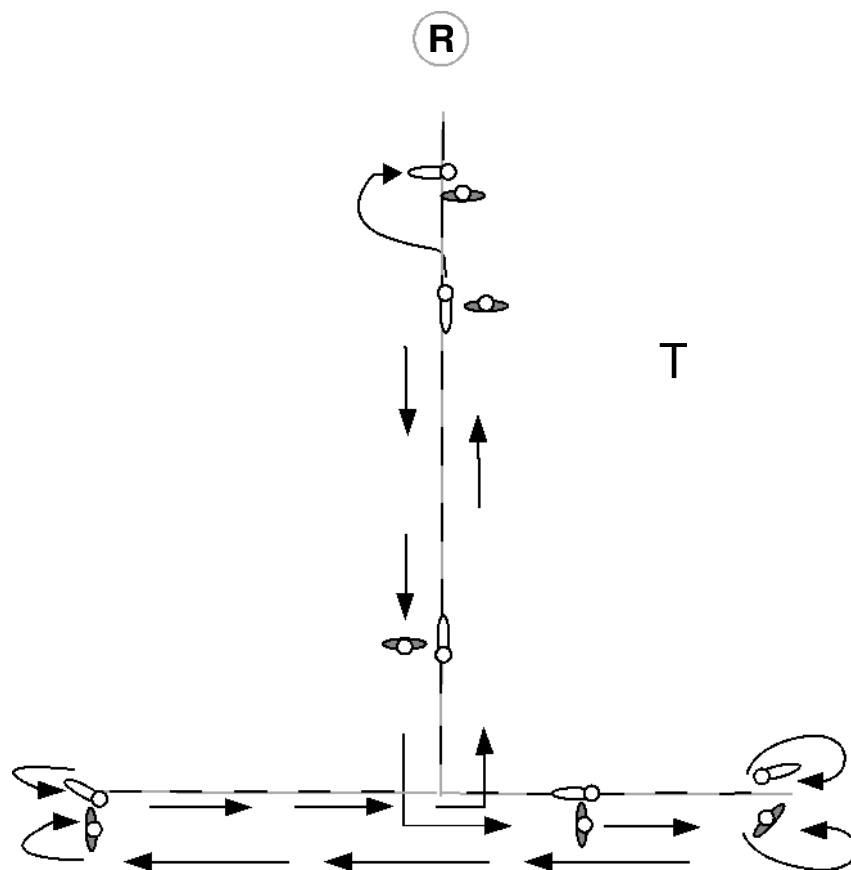
L vers la droite et vers la gauche :

À l'aller et sur la dernière ligne droite, le chien doit être tenu à gauche.



4.7 Le T

Le T peut être exigé sur les deux côtés : Le chien doit être conduit du côté gauche à l'aller et sur la dernière ligne droite.



5. Organes

5.1 Organes

Dans la mesure où une compétition n'est pas organisée dans le cadre d'une exposition canine selon le règlement de la SCS pour les expositions canines (RE), l'organisateur doit prévoir une instance de recours répondant aux exigences dudit règlement.

5.2 Juges

La personne qui est désignée comme juge doit avoir les compétences requises pour le Junior Handling.

Il existe un règlement séparé pour l'admission, la formation, l'examen et l'engagement des juges de Junior Handling.

6. Décisions des juges et voies de droit

6.1 Principe de base

La décision du juge ne peut être contestée.

6.2 Exceptions

- a) Les réclamations sont admises
- b) lorsque le chien ou le Handler n'aurait pas dû être admis à la compétition
- c) en cas d'erreur de la part du juge
- d) lorsque le Handler a volontairement trompé le juge
- e) en cas de faute formelle dans l'application des règlements

6.3 Procédure, légitimation de la réclamation

Une réclamation se justifie lorsqu'une personne est touchée par la décision et qu'elle a un intérêt digne de protection à ce que celle-ci soit annulée ou modifiée.

6.4 Délai pour les réclamations

La réclamation doit être déposée auprès de l'instance de recours au plus tard une heure après la décision du juge.

L'instance de recours donne connaissance de la réclamation à la partie adverse.

6.5 Forme de la réclamation

La réclamation doit être présentée par écrit.

6.6 Taxe pour la réclamation

Une taxe pour la réclamation doit être déposée conjointement au dépôt de la réclamation.

6.7 Déterminer la situation de fait

L'instance de recours invite le juge concerné pour l'entendre. Elle peut convier d'autres personnes.

L'instance de recours ne pose aux personnes invitées que des questions qui ont une importance pour établir les faits déterminants.

Les déclarations sont inscrites au procès-verbal, relues et signées par les personnes interrogées.

6.8 Décision

Si la réclamation se justifie, l'instance de recours annule la décision du juge et présente le chien et le Handler à un autre juge pour une nouvelle évaluation.

6.9 Recours

La personne concernée peut déposer un recours contre la décision de l'instance de recours dans un délai de 30 jours depuis la communication de la décision du recours au Tribunal d'association de la SCS. L'envoi doit répondre aux exigences pour un recours selon le règlement relatif au Tribunal d'association.

7. Sanctions

7.1 Compétences

Le CC de la SCS est compétent pour prononcer les sanctions.

7.2 Droit d'être entendu

La personne concernée a le droit d'être entendue, en particulier de déposer une prise de position écrite au sujet des reproches exprimés. Si aucune prise de position n'est déposée par la personne concernée dans les délais fixés, l'organe compétent statue sur la base des pièces du dossier.

7.3 Principes

Les sanctions doivent être proportionnées au type de contravention et à la gravité de la faute. Les principes de proportionnalité et d'égalité de traitement doivent être garantis.

7.4 Types de sanctions

Les sanctions suivantes peuvent être prononcées contre les Handler qui contreviennent aux statuts, règlements, directives et autres dispositions du droit associatif de la SCS ou qui violent les normes étatiques qui protègent les animaux en général et le chien en particulier :

- a) Avertissement
- b) Annulation de l'évaluation obtenue, resp. de la place obtenue
- c) Interdiction limitée ou illimitée dans le temps de prendre part à des compétitions de Junior Handling en Suisse et à l'étranger
- d) Interdiction limitée ou illimitée dans le temps de participer à toutes ou à certaines manifestations au sein de la SCS.

Les sanctions peuvent être cumulées entre elles. Les sanctions des lettres c) et d) sont communiquées dans les organes de publication de la SCS.

7.5 Recours

La personne concernée par une décision de sanction peut attaquer par un recours auprès du Tribunal d'association de la SCS dans les 30 jours dès la communication de la décision. Le recours doit répondre aux exigences du règlement relatif au Tribunal d'association.

8. Dispositions finales

8.1 Entrée en vigueur

Le présent règlement relatif au Junior Handling a été soumis au Comité central de la SCS sur demande de la Commission Jeunesse et Chien et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

8.2 Autres dispositions finales

En cas de doute, le texte allemand fait foi.

Par voie de simplification, le genre masculin a été utilisé, mais il s'applique également au genre féminin.

Berne, le 25 avril 2008

sign.

Peter Rub

Président de la SCS

sign.

Matthias Leuthold

Vice-président de la SCS

De plus amples informations auprès de :

Sandra Schär (sandra.schaer@gmx.net)